

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 01-2026

#### « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR LE TNO LAC-WALKER POUR L'ANNÉE 2026 »

AVIS EST DONNÉ QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance régulière du 20 janvier 2026, le « Règlement N° 01-2026 décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2026 ».

Les dispositions de ce règlement entrent en vigueur le 22 janvier 2026, conformément à la *Loi*.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 1166, boulevard Laure à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières au [www.septrivieres.qc.ca](http://www.septrivieres.qc.ca).

DONNÉ à Sept-Îles, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-six.

---

Elisabeth Chevalier  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### - CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières le 22 janvier 2026 et l'avoir affiché sur le babilard prévu à cette fin à l'entrée principale du centre administratif de la MRC de Sept-Rivières le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-six.

---

Elisabeth Chevalier  
Directrice générale et greffière-trésorière

---